

SEPTEMBRE 2022

**S'ENGAGER DANS  
LE PLAN CLIMAT  
AIR ÉNERGIE  
MÉTROPOLITAIN**

*La boîte à outils  
pour les communes*



**GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



# Édito

Canicules à répétition, sécheresse, espèces invasives, diminution de l'enneigement... Les impacts du dérèglement climatique sont de plus en plus tangibles non seulement à l'échelle mondiale mais également à l'échelle locale. Les années qui viennent seront donc par nécessité placées sous le signe de l'urgence climatique.

Face à cette réalité qui touche de plein fouet notre territoire, le Plan Climat Air Énergie Métropolitain 2020-2030 définit notre stratégie et notre feuille de route pour répondre à cet immense défi.

Pour parvenir à atteindre nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également pour diminuer la pollution de l'air et préserver la biodiversité, c'est tous les acteurs du territoire qui doivent participer à cette mobilisation sans précédent. Particulièrement les communes, fers de lance de cette transition, à travers les actions qu'elles mènent dans le cadre de leurs compétences, sur leur patrimoine, mais surtout par leur proximité avec les habitants.

Pour les accompagner dans cette démarche, la Métropole a mis en place de nombreux dispositifs, aussi bien d'ordre financier que technique, concernant les différentes thématiques environnementales. Ce sont ces dispositifs qui sont recensés dans ce document, véritable boîte à outils pour les élus et les agents des communes. Il détaille également les services proposés aux habitants, que les communes sont invitées à relayer le plus possible.

Destinée à ouvrir des perspectives pour l'ensemble du territoire, cette boîte à outils est une facette supplémentaire de l'accompagnement proposé aux communes dans le cadre du réseau des partenaires du Plan Climat Air Énergie.

En intégrant ce réseau, les communes qui s'engagent bénéficient en outre d'un accompagnement personnalisé par la SPL ALEC à l'élaboration et au suivi de leur plan d'actions, d'une mise en valeur de leurs engagements, et d'un lieu d'échanges avec d'autres acteurs du territoire.

Nous espérons que ce document vous inspirera pour mener à bien d'ambitieux projets, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons relever le défi climatique !

**Christophe Ferrari**

Président de Grenoble-Alpes Métropole

**Pierre Verri**

Vice-président chargé de l'air, de l'énergie et du climat



# Sommaire

<b>Énergie</b> .....	5
Les outils à destination des communes.....	7
Les outils à destination des habitants.....	11
<b>Déchets</b> .....	15
Les outils à destination des communes.....	17
Les outils à destination des habitants.....	20
<b>Mobilité</b> .....	23
Les outils à destination des communes.....	25
Les outils à destination des habitants.....	26
<b>Qualité de l'air</b> .....	29
Les outils à destination des communes.....	31
Les outils à destination des habitants.....	32
<b>Agriculture - alimentation - forêt</b> .....	35
Les outils à destination des communes.....	37
Les outils à destination des habitants.....	38
<b>Espaces naturels - biodiversité - patrimoine arboré</b> ...	41
Les outils à destination des communes.....	43
Les outils à destination des habitants.....	44
<b>Eau - assainissement</b> .....	47
Les outils à destination des communes.....	49
Les outils à destination des habitants.....	50
<b>Éducation à l'environnement</b> .....	53
Les outils à destination des scolaires.....	55
<b>Autres sites ressources</b> .....	56





# énergie

## Bâtiment et production d'énergies renouvelables

Chaque année, l'énergie représente pour la Métropole une facture de plus d'1 milliard d'euros.

C'est pourquoi elle cherche à réduire de manière importante toutes ses consommations d'énergie et s'est dotée d'une feuille de route exigeante d'ici à 2030 en agissant sur la performance des logements, l'optimisation des déplacements, la modernisation de l'éclairage public, le verdissement des énergies consommées et la disparition progressive du fioul sur le territoire.

Les communes ont un rôle essentiel à jouer pour la mise en œuvre de ces orientations, notamment en sensibilisant les habitants, en travaillant sur leur patrimoine et en changeant leurs pratiques.

# énergie

## COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

- Autorité organisatrice de la distribution de l'énergie.
- Intervention sur la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur et de froid.
- Concession de la distribution publique de l'électricité et de gaz.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 : maintenance et gestion des pannes sur les installations d'éclairage public de 10 communes.
- Soutien aux actions de la maîtrise d'énergie.

**La Métropole est en charge** du réseau principal de chauffage urbain situé sur 6 communes (gestion confiée à la Compagnie de Chauffage) ; des réseaux de chaleur de Miribel-Lanchâtre et Fontaine (gestion en régie) ; du réseau de distribution de gaz sur Grenoble (gestion confiée à Greenalp) ; du réseau de distribution de gaz sur 31 communes (gestion confiée à GRDF) ; des réseaux de distribution d'électricité sur Grenoble (gestion confiée à GEG) ; des réseaux de distribution d'électricité sur 8 communes (gestion confiée à Enedis) ; du contrôle de la distribution publique de l'électricité pour 39 communes (gestion confiée au SEDI). La Métropole met en œuvre le Service Public de l'Efficacité énergétique (SPEE), service de conseil et d'accompagnement des habitants, entreprises, des communes, dans des actions d'efficacité énergétique.

### COMPÉTENCES COMMUNALES

- Investissements structurants sur le plan énergétique (notamment bâtiments publics).
- Valorisation du potentiel énergétique du territoire à travers leurs politiques économiques et d'aménagement du territoire.

## L'AMBITION DE LA MÉTROPOLÉ POUR 2030

### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Consommations énergétiques : -40 % par rapport à 2005.
- Emission de gaz à effet de serre : -50 % par rapport à 2005.
- Énergies renouvelables ou de récupération : arriver à 30 % de la consommation d'énergie finale d'ici à 2030.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Doubler le nombre de rénovations thermiques de logements réalisées chaque année.
- Mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement lumière.
- Réduire de 17% la consommation d'énergie liée au secteur tertiaire en structurant une offre d'accompagnement des entreprises.
- Augmenter la production d'énergies renouvelables : bois énergie x 1.5 / solaire thermique x 4.5 / photovoltaïque x 6 / biogaz x 2.
- Renouveler et multiplier les équipements de production de chaleur sur le territoire.
- Densifier le réseau de chauffage urbain.
- Viser la disparition des systèmes de chauffage au fioul et au propane.
- Promouvoir des modes de vie moins consommateurs d'énergie (sobriété).

*Schéma directeur énergies 2013-2030*

## L'EXISTANT

- Un réseau de chaleur principal alimenté à 78 % par des énergies renouvelables ou de récupération, alimentant 46 000 logements et de nombreux bâtiments tertiaires sur 7 communes, + 3 «petits» réseaux, alimentés à plus de 70% par des énergies renouvelables (bois)
- Plus de la moitié de la production locale d'énergie renouvelable issue de l'hydroélectricité.
- 365 maisons individuelles rénovées et 108 en travaux, ainsi que 4 131 logements collectifs rénovés dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation thermique Mur|Mur depuis 2016.

## CHIFFRES CLÉS

**-14 %** de consommation d'énergie sur le territoire en dix ans, en grande partie liée à la diminution des consommations du secteur industriel

**35 %** des consommations d'énergie et **32 %** des émissions de gaz à effet de serre proviennent du secteur industriel

**46 %** des consommations d'énergie et **38 %** des émissions sont issues du secteur résidentiel-tertiaire

**32 %** des consommations d'énergie et **29 %** des émissions viennent du secteur des transports

# LES OUTILS À DESTINATION DES COMMUNES

## ► Outils financiers et matériels

### PLATEFORME DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

**NATURE** : service gratuit de mutualisation et valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour les travaux générant des économies d'énergie sur le patrimoine existant de la commune dans le domaine du bâtiment, de l'éclairage public et des transports.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : adhésion à la plateforme pour création d'un espace personnel en ligne.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : adhérer au groupement métropolitain de valorisation des CEE (adhésion gratuite, convention à signer entre la commune et la Métropole).

**CALENDRIER** : permanent.

«**COUP DE POUCE**» : le mécanisme de valorisation financière des CEE n'est pas toujours évident à mettre en œuvre : se regrouper constitue une solution pour faciliter la démarche et obtenir un prix intéressant de valorisation des CEE.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : <https://planclimat.grenoblealpesmetropole.fr/38-plateforme-des-certificats-d-economies-d-energie.htm>

**CONTACT** : [cee@alec-grenoble.org](mailto:cee@alec-grenoble.org) ou 04 76 00 70 54.

### FONDS CHALEUR TERRITORIAL

**NATURE** : aide de 30 % à 80 % du coût total des études et investissements des projets d'énergies renouvelables thermiques (solaire thermique, géothermie, biomasse avec ou sans réseau de chaleur associé). Accompagnement gratuit de la SPL ALEC depuis la genèse du projet jusqu'au suivi de ses performances.

**CIBLE** : communes et autres porteurs de projet (hors particuliers).

**CONTREPARTIE(S)** : respecter les critères d'éligibilité du dispositif.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : réalisation des travaux par des entreprises qualifiées (RGE), matériel normé, installation de compteurs de production de chaleur et mise en place d'un suivi.

**CALENDRIER** : permanent.

«**COUP DE POUCE**» : Grenoble-Alpes Métropole a signé avec l'ADEME un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques, permettant des moyens humains renforcés à la disposition des communes pour les accompagner.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/805-les-aides-aux-entreprises.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/805-les-aides-aux-entreprises.htm)

**CONTACT** : [fondschaleur@lametro.fr](mailto:fondschaleur@lametro.fr) ou 04 56 58 53 57.

## ► Appui technique et formation

### RENCONTRES ÉNERGIE

**NATURE** : ces réunions d'information trimestrielles à destination des professionnels (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises) durent de 3 à 4 heures et rassemblent généralement une cinquantaine de participants. Des rendez-vous qui mêlent exposés théoriques, retours d'expériences et parfois visites de sites.

**CIBLE** : tout professionnel.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : réunions d'information trimestrielles.

«**COUP DE POUCE**» : ces rencontres permettent d'apporter des connaissances et d'ouvrir aux débats et échanges entre participants sur un sujet choisi (technique, réglementaire).

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.alec-grenoble.org/4263-les-jeudis-de-l-alec.htm](http://www.alec-grenoble.org/4263-les-jeudis-de-l-alec.htm)

**CONTACT** : SPL ALEC, [collectivites@alec-grenoble.org](mailto:collectivites@alec-grenoble.org) ou 04 76 00 19 09.

## RÉSEAU GENEP'Y

**NATURE** : GENEP'Y, réseau des Gestionnaires en Énergie d'Équipements Publics de la métropole grenobloise, permet des échanges de bonnes pratiques et la montée en compétence en ciblant les techniciens et responsables énergie des communes mais également les gestionnaires de patrimoine d'équipements publics. Les sujets traités sont par exemple : les outils de suivi énergétiques, l'ouverture de marchés de l'énergie, les contrats d'exploitation ou la réglementation des bâtiments neufs et existants.

**CIBLE** : gestionnaires d'équipements publics.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : être propriétaire d'équipements publics.

**CALENDRIER** : permanent : 3 réunions par an environ.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.alec-grenoble.org/4645-reseau-d-echanges-des-gestionnaires-de-patrimoine-des-collectivites.htm](http://www.alec-grenoble.org/4645-reseau-d-echanges-des-gestionnaires-de-patrimoine-des-collectivites.htm)

**CONTACT** : SPL ALEC : [collectivites@alec-grenoble.org](mailto:collectivites@alec-grenoble.org) ou 04 76 00 19 09.

## AIDE AU MONTAGE DE DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

**NATURE** : appui aux démarches de demandes d'aides financières : identification des aides mobilisables (CEE, FEDER, fonds chaleur...), validation de la compatibilité avec les exigences des financeurs et contrôle de la conformité des documents justificatifs.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : forfait d'accompagnement (5 jours), en fonction de la catégorie d'effort fiscal de la commune : de 2 340 à 2 700 €. Possibilité de commander des jours supplémentaires.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : communes actionnaires de la SPL et utilisatrices du SPEE.

**CALENDRIER** : sur demande.

**CONTACT** : SPL ALEC : [collectivites@alec-grenoble.org](mailto:collectivites@alec-grenoble.org) ou 04 76 00 19 09.

## ACTIONS TECHNIQUES COLLECTIVES

**NATURE** : actions thématiques proposées par la SPL ALEC aux communes volontaires pour agir collectivement sur le terrain avec une démarche « clé en main ». Les thématiques définies annuellement donnent lieu à des actions collectives d'une durée de quelques mois pour lesquelles la SPL ALEC apporte son appui. Exemples : formation-action sur le commissionnement énergétique ou campagnes de mesures et de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : communes actionnaires de la SPL et utilisatrices du SPEE.

**CALENDRIER** : annuellement.

**CONTACT** : SPL ALEC : [collectivites@alec-grenoble.org](mailto:collectivites@alec-grenoble.org) ou 04 76 00 19 09.

## ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

**NATURE** : conseil individualisé sur des projets de construction/rénovation par la SPL ALEC, pouvant porter sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'exploitation du patrimoine existant, sur le développement des énergies renouvelables, sur la réalisation d'opérations performantes ou un premier niveau de conseil et d'analyse (pistes d'actions, priorités de travaux, etc.) : visites de sites, aide à la rédaction d'un cahier des charges, validation des choix techniques...

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : forfait d'accompagnement (5 jours), en fonction de la catégorie d'effort fiscal de la commune : de 2 340 à 2 700 €. Possibilité de commander des jours supplémentaires.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : communes actionnaires de la SPL et utilisatrices du SPEE.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.alec-grenoble.org/5476-suivre-les-consommations-energetiques.htm](http://www.alec-grenoble.org/5476-suivre-les-consommations-energetiques.htm)

**CONTACT** : SPL ALEC : [collectivites@alec-grenoble.org](mailto:collectivites@alec-grenoble.org) ou 04 76 00 19 09.

**ACCOMPAGNEMENT LIÉ À L'INSTRUCTION DES RÈGLES ÉNERGIE RENFORCÉES DU PLUI**

**NATURE** : La Métropole met à disposition ses équipes de l'ADS (Autorisation et Droits du Sol) et de la transition énergétique pour aider les services urbanismes à gérer les exigences d'isolation thermique et de production d'énergie renouvelable du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

**CONTACT** : [contact.urbanisme@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:contact.urbanisme@grenoblealpesmetropole.fr)

**CHARTRE D'ENGAGEMENT LUMIÈRE DES COMMUNES**

**NATURE** : La Métropole propose aux communes volontaires une chartre d'engagement pour mener le plan de modernisation de l'éclairage public du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière Métropolitain (SDAL).

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : Mettre en œuvre le plan de modernisation de l'éclairage public.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : commune volontaire.

**CALENDRIER** : permanent.

**CONTACT** : [Stephane Gusmeroli, stephane.gusmeroli@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:Stephane.Gusmeroli@grenoblealpesmetropole.fr)

**OFFRE DE SERVICES MÉTROPOLITAINE DE «GESTION» DE L'ÉCLAIRAGE COMMUNAL**

**NATURE** : La Métropole peut assurer, pour le compte des communes, les missions de gestion, exploitation et maintenance du parc d'éclairage (éclairage public, éclairage privé de la commune, équipement sportifs, illumination de Noël). Cette offre de services comprend aussi un accompagnement technique aux communes dans la définition de leur feuille de route pluriannuelle et le pilotage des projets de rénovation de l'éclairage public.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : Ces services sont proposés aux communes par l'intermédiaire d'une «convention de gestion», dont le coût est valorisé en % de toutes les dépenses.

**CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ** : commune volontaire.

**CONTACT** : [Stéphane Gusmeroli, stephane.gusmeroli@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:Stéphane.Gusmeroli@grenoblealpesmetropole.fr)

**SUIVI ÉNERGETIQUE ET CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE (CEP)**

**NATURE** : service porté par la SPL ALEC de suivi des consommations énergétiques et de conseil aux communes sur leurs politiques de maîtrise de l'énergie : bilan énergétique annuel, priorisation des travaux.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : forfait CEP, en fonction de la taille et de la catégorie d'effort fiscal de la commune : de 360€ à 7000€ environ.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : communes actionnaires de la SPL et utilisatrices du SPEE.

**CALENDRIER** : permanent.

**«COUP DE POUCE»** : le suivi et la maîtrise des consommations et des dépenses de la commune est une action indispensable dans le cadre de l'engagement dans le Plan Climat Air Énergie.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.alec-grenoble.org/5476-suivre-les-consommations-energetiques.htm](http://www.alec-grenoble.org/5476-suivre-les-consommations-energetiques.htm)

**CONTACT** : SPL ALEC : [collectivites@alec-grenoble.org](mailto:collectivites@alec-grenoble.org) ou 04 76 00 19 09.

**MÉTROSOLEIL**

**NATURE** : Cadastre solaire permettant de simuler le potentiel solaire thermique et/ou photovoltaïque de chaque toiture du territoire. La SPL ALEC propose d'accompagner la commune pour affiner et confirmer l'intérêt technico-économique du projet.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : accès à Métrosoleil gratuitement à tout porteur de projet : <https://grenoble-metropole.cadastre-solaire.fr/>

**CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

**CONTACT** : **SPL ALEC** : [collectivites@alec-grenoble.org](mailto:collectivites@alec-grenoble.org)

## **PARTICIPATION AU PROJET «ÉNERG'Y CITOYENNES » DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

**NATURE** : projet d'installation de toitures solaires photovoltaïques ou de création de réseaux de chaleur bois portés par Energ'Y Citoyennes.

**CIBLE** : tous (possibilité de devenir actionnaire ou de proposer une toiture ou des bâtiments).

**CONTREPARTIE(S)** : mise à disposition de toiture(s) par les collectivités, entreprises, particuliers et/ou soutien financier de la société à gouvernance coopérative Energ'Y Citoyennes (achat d'une/plusieurs parts).

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : à définir au cas par cas selon les contraintes techniques du projet.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : <https://energy-citoyennes.org>

**CONTACT** : [contact@energy-citoyennes.org](mailto:contact@energy-citoyennes.org)

## **PROJET FORESTENER**

**NATURE** : Proposition aux communes et maître d'ouvrages collectifs de la vente de chaleur bois citoyenne avec ou sans réseau de chaleur.

**CIBLE** : tous.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun .

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATION** : <http://forestener.fr/>

**CONTACT** : [eddie.chinal@forestner.fr](mailto:eddie.chinal@forestner.fr)

## **PARTICIPATION AU PROJET PARKOSOL D'INSTALLATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR PARKINGS**

**NATURE** : projet d'installation d'ombrières photovoltaïques porté par la société PARKOSOL (GEG ENR, Fonds Oser, Grenoble-Alpes Métropole). Trois déjà en service sur des parking-relais.

**CIBLE** : propriétaires de grandes surfaces de parkings ou autre.

**CONTREPARTIE(S)** : les collectivités, entreprises, commerces sont invités à proposer des espaces sur lesquels un constructeur se charge d'investir et d'exploiter des ombrières photovoltaïques.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : à définir au cas par cas selon les contraintes techniques du projet.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : <https://professionnels.geg.fr/dossier/29/52-participez-au-developpement-d-energie-re-nouvelable-avec-parkosol.htm>.

**CONTACT** : [s.grehant@geg.fr](mailto:s.grehant@geg.fr) ou 06 99 08 59 51.

## **DÉFI DES ÉCOLES À ÉNERGIE POSITIVE**

**NATURE** : programme d'éducation à l'environnement ayant pour objectif l'apprentissage des économies d'énergie à l'école autour d'un projet pédagogique : temps de formation pour les enseignants, interventions pédagogiques en classe, événement de fin d'année, matériel et ressources pédagogiques.

**CIBLE** : écoles publiques et privées sous contrat (projet impliquant communes et enseignants).

**CONTREPARTIE(S)** : participation à plusieurs temps d'échanges avec les enseignants et élèves autour des actions de réduction de consommations d'énergie, y compris participation à l'élaboration d'un plan d'actions pour l'école. Relevés de compteurs et transmission des données à la SPL ALEC, si demandé.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : candidature des écoles volontaires.

**CALENDRIER** : un cycle par année scolaire.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/464-defi-des-ecoles-a-energie-positive.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/464-defi-des-ecoles-a-energie-positive.htm)

**CONTACT** : Cyril Berno : [cyril.berno@alec-grenoble.org](mailto:cyril.berno@alec-grenoble.org) ou 04 58 17 03 90.

# LES OUTILS À DESTINATION DES HABITANTS

## ► Outils financiers et matériels

### MUR|MUR COPROPRIÉTÉS

**NATURE** : accompagnement technique et administratif, aides à l'ingénierie (audit énergétique, maître d'œuvre) et aides individuelles supplémentaires pour les ménages à faibles revenus (jusqu'à 75 % du coût des travaux). Ce soutien finance les travaux d'isolation thermique du bâtiment (façades, toitures, planchers bas, menuiseries des parties communes et ventilation).

**CIBLE** : copropriétés de la métropole grenobloise.

**CONTREPARTIE(S)** : le projet respecte le référentiel technique de Mur|Mur « copropriété ».

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : inscription en ligne qui donne lieu à une validation de l'entrée dans le dispositif d'accompagnement. Toutes les copropriétés sont éligibles à l'accompagnement et aux aides à l'ingénierie et à l'investissement (aides différenciées selon l'atteinte ou non d'un gain énergétique de 35% avec le programme de travaux).

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/265-mur-mur.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/265-mur-mur.htm)

**CONTACT** : SPL ALEC : 04 76 00 19 09.

### MUR|MUR MAISONS INDIVIDUELLES

**NATURE** :

- accompagnement technique (rencontre, élaboration de scénarios de rénovation, informations sur les aides financières et aide au choix d'un groupement d'entreprises).
- subvention pour réaliser un audit énergétique du logement : 80 % du montant de la prestation, plafonnée à 700 €.
- subvention aux travaux : de 1 000 à 10 000 € suivant le niveau de ressources du ménage et l'ambition du projet de rénovation, accompagnée d'une prime pour l'utilisation de matériaux biosourcés.

**CIBLE** : propriétaires de maisons individuelles de la métropole.

**CONTREPARTIE(S)** : le projet respecte le référentiel technique de Mur|Mur « maison individuelles ».

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : validité du projet à définir lors d'un premier rendez-vous avec la SPL ALEC.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/856-j-habite-en-maison-individuelle.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/856-j-habite-en-maison-individuelle.htm)

**CONTACT** : SPL ALEC : 04 76 00 19 09.

### PRIME AIR BOIS

**NATURE** : Prime de 1 600 € ou 2 000 € pour le remplacement d'un appareil de chauffage au bois non performant (installé avant 2002 ou cheminée ouverte). Ce dispositif permet à la fois d'améliorer la qualité de l'air et de soutenir l'usage d'une énergie renouvelable pour le chauffage des habitations.

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CONTREPARTIE(S)** : s'engager à détruire l'ancien appareil de chauffage et faire réaliser les travaux par un professionnel ayant signé la charte métropolitaine.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : être un particulier et disposer d'un appareil de chauffage au bois dans sa résidence principale ou dans un logement loué en tant que résidence principale situé dans une des 49 communes de la métropole.

**CALENDRIER** : permanent.

« **COUP DE POUCE** » : des ateliers d'apprentissage des bonnes pratiques pour le chauffage au bois bûches et granulés sont régulièrement organisés par la SPL ALEC.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : <https://chauffagebois.lametro.fr>

**CONTACT** : SPL ALEC : [prime-air-bois@alec-grenoble.org](mailto:prime-air-bois@alec-grenoble.org) ou 04 76 00 19 09.

### AIDE ZÉRO FIOUL

**NATURE** : prime de 1 500 € (et raccordement au réseau d'un montant de 400 € offert par GRDF) pour le remplacement d'un système de chauffage au fioul ou propane par une chaudière gaz très haute performance énergétique, couplée à un chauffe-eau solaire.

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CONTREPARTIE(S)** : s'engager à éliminer l'ancienne chaudière ainsi que la cuve à fuel.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : être propriétaire de sa résidence principale située dans une des 49 communes de la métropole.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/1110-aide-zero-fioul.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/1110-aide-zero-fioul.htm)

**CONTACT** : SPL ALEC : 04 76 00 19 09

## ► Conseil, information et formation

### SERVICE DE CONSEIL DE PROXIMITÉ GRATUIT ET INDÉPENDANT SUR L'ÉNERGIE

**NATURE** : apport gratuit d'informations, de conseils et orientation des particuliers dans leur projet d'économie d'énergie : construction ou rénovation énergétique, renseignements sur les aides financières, accompagnement pour prioriser leurs travaux ou choisir des professionnels qualifiés... L'Espace Info Energie propose par ailleurs aux particuliers le prêt gratuits de différents kits pour analyser la performance de leur logement («thermokit»), mesurer leurs consommations d'énergie («Consokit») et mesurer la qualité de l'air intérieur («Airkit»).

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.infoenergie38.org/](http://www.infoenergie38.org/)

**CONTACT** : Espace Info Énergie : [infos@infoenergie38.org](mailto:infos@infoenergie38.org) ou 04 76 14 00 10.

### ANIMATIONS «ESPACE INFO ÉNERGIE» POUR LES HABITANTS

**NATURE** : actions d'information et de sensibilisation à destination des habitants de la métropole en différents lieux du territoire : stands, conférences, expositions, visites de site, balades thermographiques, ateliers pratiques «énergie» ou «éco-consommation»...

**CIBLE** : communes et habitants.

**CONTREPARTIE(S)** : certaines animations peuvent demander un soutien technique de la commune ou de la structure d'accueil (salle, matériel...).

**CALENDRIER** : permanent (selon disponibilités).

**«COUP DE POUCE»** : les communes peuvent solliciter la SPL ALEC pour la réalisation d'animations (par exemple dans le cadre de fêtes de l'environnement, semaines du développement durable...) et relayer la communication auprès des habitants sur les événements organisés localement.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.infoenergie38.org/outils-actions-sensibilisation-animations-grand-public](http://www.infoenergie38.org/outils-actions-sensibilisation-animations-grand-public)

**CONTACT** : SPL ALEC : [particuliers@alec-grenoble.org](mailto:particuliers@alec-grenoble.org) ou 04 76 00 19 09.

### SITE WEB MÉTROÉNERGIES

**NATURE** : plateforme gratuite de suivi des consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois) et d'eau, et de conseils pour diminuer ces consommations via des écogestes ou des travaux.

**CIBLE** : habitants de la Métropole.

**CONTREPARTIES** : relier son compte Enedis ou Gazpar pour permettre une remontée automatique des données ou entrer ses relevés de compteurs.

**«COUP DE POUCE»** : les utilisateurs peuvent retrouver sur la plateforme les animations proposées par la SPL ALEC et tous les contacts utiles.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/metroenergies](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/metroenergies)

**THERMIX**

**NATURE :** Outil qui permet de trouver la meilleure solution énergétique d'un logement, en fonction des besoins du foyer et de la situation géographique du bien en question.

**CIBLE :** particuliers et professionnels de la métropole.

**CONTREPARTIE(S) :** aucune.

**CONTACT :** Espace Info Energie, 04 76 14 00 10







# déchets

La gestion des déchets est un levier important de réduction de l’empreinte carbone du territoire.

Le PCAEM souligne trois enjeux dans cette thématique : réduire la quantité de déchets à traiter, améliorer le tri et mieux valoriser les déchets, grâce à la modernisation des équipements.

Les communes ont un rôle essentiel à jouer concernant les deux premiers objectifs, notamment en sensibilisant les habitants et en changeant leurs propres pratiques.

Grenoble-Alpes Métropole les accompagne dans cette ambition grâce à plusieurs dispositifs.

# déchets

## CHIFFRES CLÉS 2021

**491 kg** de déchets/an/habitant.

**34 %** d'erreur de tri.

**1** habitant de la métropole jette en moyenne

**18 kg** de nourriture/an.

## COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

- Gestion des déchets ménagers et assimilés, soit :
  - › information et communication ;
  - › prévention ;
  - › collecte ;
  - › tri et valorisation ;
  - › gestion des déchèteries ;
  - › traitement.

### COMPÉTENCE COMMUNALE

- Propreté urbaine

## L'AMBITION DE LA MÉTROPOLÉ POUR 2030

### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Diviser par 2 la production d'ordures ménagères résiduelles.
- Recycler 2/3 des déchets.
- 20 % de camions-bennes utilisant des énergies alternatives.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser la réduction des déchets, par des actions de prévention, le réemploi et la réparation des objets et la mise en place de la tarification incitative.
- Améliorer la qualité du tri, par l'augmentation du nombre de points de collecte et un contrôle renforcé des bacs de tri, ainsi qu'une surfacturation en cas de mauvais tri.
- Diminuer la part des déchets incinérés, par le tri des déchets alimentaires (compostage et collecte en bac marron) le déploiement du broyage des déchets verts.
- Renforcer la valorisation industrielle des déchets, par le redimensionnement et la reconstruction des installations de traitement des déchets.

*Schéma directeur déchets 2020-2030.*

## L'EXISTANT

- 1 centre de tri de déchets recyclables (Athanon, à La Tronche)
- 1 incinérateur : unité de valorisation énergétique (Athanon, à La Tronche) qui fournit 1/3 des besoins de chaleur du réseau de chauffage urbain.
- 1 centre de compostage situé sur la commune de Murianette et géré par la Métropole.
- 21 déchèteries réparties sur le territoire
- 1 site dédié à l'économie circulaire : le Pôle R
- Collecte des déchets effectuée majoritairement en régie directe par la Métropole, traitement et valorisation confiés à des prestataires.
- Engagement de la Métropole dans un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPDMA).

# LES OUTILS À DESTINATION DES COMMUNES

## ► Soutien financier ou matériel

### ORGANISATION D'ATELIERS DE SENSIBILISATION À LA PREVENTION DES DÉCHETS

**NATURE** : fourniture d'ateliers clefs en main à destination du grand public sur les thématiques du compostage, lombricompostage, couches lavables.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : communication auprès des habitants et éventuellement mise à disposition d'une salle à titre gracieux.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : à la demande.

« **COUP DE POUCE** » : les messagers du tri peuvent intervenir lors d'un événement, y compris pendant la Semaine européenne de réduction des déchets, pour tenir un stand ou animer un atelier.

**CONTACT** : [messagersdutri@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:messagersdutri@grenoblealpesmetropole.fr)

### COLLECTES ÉPHÉMÈRES DE TEXTILES

**NATURE** : installation d'une ou plusieurs borne(s) textile(s) pendant six semaines : le textile est ensuite trié puis réutilisé ou recyclé ; ou stand lors d'un événement pour information et collecte.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : communication sur l'installation de la borne, sur la base de la communication préparée par Grenoble-Alpes Métropole : affiches, journaux municipaux.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : deux fois par an, au printemps et à l'automne.

**CONTACT** : [isabelle.vaillant@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:isabelle.vaillant@grenoblealpesmetropole.fr)

### MISE À DISPOSITION DE BROyeurs DE DÉCHETS VERTS

**NATURE** : mise à disposition de matériel pour broyage des déchets verts (gros broyeurs à tracteur, pour des diamètres jusqu'à 10 cm et/ou petits broyeurs électriques pour des branches jusqu'à 3 cm de diamètre), pour prêt aux habitants et utilisation par les services espaces verts des communes.

**CIBLE** : communes. Un broyeur peut être mis à disposition de plusieurs communes, il tourne alors régulièrement entre elles.

**CONTREPARTIE(S)** : gestion des dossiers de réservation, des états des lieux avec les usagers et explications sur l'utilisation du broyeur en sécurité.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : signer la convention de mise à disposition entre la commune et la Métropole et disposer d'un emplacement sécurisé pour stationner le broyeur.

**CALENDRIER** : permanent.

« **COUP DE POUCE** » : possibilité d'organiser sur la commune et avec l'appui de cette dernière, une formation initiale des usagers sur le fonctionnement du dispositif et l'utilisation du broyeur. Possibilité d'organiser, pour les communes éloignées des déchèteries, un stand ponctuel de broyage sur une place communale ou un parking : la mairie assure la communication.

**CONTACT** : 0 800 500 027

**RÉSERVATION EN LIGNE** : [demarches.grenoblealpesmetropole.fr](http://demarches.grenoblealpesmetropole.fr)

## ► Appui technique et formation

### ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET À LA MISE EN PLACE DU TRI

**NATURE** : formation à la mise en place du tri dans un bâtiment (dont tri des déchets alimentaires), à l'organisation d'une équipe d'entretien des locaux pour gérer le tri, à l'organisation d'un événement générant moins de déchets, à la gestion zéro déchet des espaces verts...

- diagnostic
- recommandations techniques et conseil pour l'équipement
- formation d'agents communaux
- suivi et accompagnement

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : application des processus et techniques appris pendant l'accompagnement.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : à la demande.

**CONTACT** : Mathilde Beluze : mathilde.beluze@grenoblealpesmetropole.fr

### PROJET 1, 2, TRI ÉCOLES

**NATURE** : accompagnement sur plusieurs années des établissements scolaires pour le tri et la réduction des déchets, avec notamment diagnostic et formation.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : signature d'une charte d'engagement par le ou la maire, mise en place d'un comité technique pour les plus grosses communes.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : dossier d'inscription à remplir.

**CALENDRIER** : permanent, à la demande.

« **COUP DE POUCE** » : pour les communes concernées par la collecte des déchets alimentaires, la Métropole vient installer des bacs marron à l'extérieur de l'établissement et aide à la mise en place des poubelles spécifiques à l'intérieur. Une aide à l'installation de sites de compostage dans les écoles est également possible à titre principalement pédagogique et en complémentarité avec les bacs marron.

**CONTACT** : Mathilde Beluze : mathilde.beluze@grenoblealpesmetropole.fr

### FORMATION À DESTINATION DES AGENTS ET ELUS ESPACES VERTS

**NATURE** : journée de formation à la « prévention et gestion des déchets verts et des produits phytosanitaires dans les espaces municipaux », organisée une fois par an.

**CIBLE** : agents et élus des services espaces verts (si possible en binôme).

**CONTREPARTIE** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : inscription obligatoire, nombre de places limité.

**CALENDRIER** : une session par an.

**CONTACT** : Mathilde Beluze : mathilde.beluze@grenoblealpesmetropole.fr

### FORMATION À L'ANIMATION D'ATELIERS ÉCO-CONSO

**NATURE** : demi-journées de formation : produits ménagers, cosmétiques et hygiène corporelle, découverte du Zéro Déchet, protections périodiques lavables et réemploi du textile (furoshiki et tawashi), cuisine anti-gaspi.

**CIBLE** : structures publiques, sociales ou associatives d'animation du territoire amenées à organiser des ateliers éco-conso : MJC, crèches, périscolaire, structures d'insertion, assistantes sociales, foyers...

**CONTREPARTIE(S)** : inscription obligatoire, possibilité de ne participer qu'à une demi-journée de formation, organiser au moins deux ateliers dans l'année qui suit la formation.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : structures du territoire métropolitain.

**CALENDRIER** : une à deux session(s) de formation par an. Une session de formation par an.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : <http://www.alec-grenoble.org/>

**MISE EN VISIBILITÉ DES ACTIONS DE LA COMMUNE EN FAVEUR DU TRI OU DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS**

**NATURE DE L'APPUI** : communication sur la page Facebook ou sur le site de Grenoble-Alpes Métropole, éventuellement dans le journal de la Métropole.

**CIBLE** : communes.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : action organisée par la commune.

**CALENDRIER** : à la demande.

«**COUP DE POUCE**» : pour faire de vos manifestations des «éco-manifestations», pensez réutilisation, compost et tri des déchets, toilettes sèches mais aussi promotion des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

**CONTACT** : Mathilde Beluze : mathilde.beluze@grenoblealpesmetropole.fr

**EMPRUNT DU PACK ÉCO-ÉVÉNEMENTS**

**NATURE DE L'APPUI** : mise à disposition gratuite de poubelles de tri événementielles ainsi que de gobelets réutilisables (service de lavage inclus) pour l'organisation d'événements.

**CIBLE** : communes et associations.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : action organisée par la commune ou par une association de son territoire.

**CALENDRIER** : à la demande.

**CONTACT** : plateforme de réservation du pack éco-événement sur le site du Département : <https://www.isere.fr/node/5957/#pack-eco-evenement>.

**EN CAS DE QUESTIONS SUR LE DISPOSITIF** : Mathilde Beluze : mathilde.beluze@grenoblealpesmetropole.fr

**ACTION D'ÉDUCATION AU TRI ET À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS**

**NATURE** : interventions des messagers du tri pour sensibiliser les élèves et développer un projet au sein d'un établissement scolaire. Quatre thématiques : prévention des déchets, tri des déchets, compostage, gaspillage alimentaire.

**CIBLE** : classes de CP à CM2.

**CONTREPARTIE(S)** : préparation et suivi en classe.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : le tri doit être en place dans l'établissement scolaire.

**CALENDRIER** : à tout moment.

«**COUP DE POUCE**» : en complément de cette intervention, la visite du centre de tri Athanor à La Tronche est ouverte au public et gratuite, dont les scolaires à partir de 8 ans (contact pour les visites : 04 38 24 11 00).

**CONTACT** : [messagersdutri@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:messagersdutri@grenoblealpesmetropole.fr), 0 800 50 00 27, [www.grenoblealpesmetropole.fr/475-projets-pedagogiques-de-sensibilisation-a-l-environnement-pour-les-ecoles.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/475-projets-pedagogiques-de-sensibilisation-a-l-environnement-pour-les-ecoles.htm)

## LES OUTILS à DESTINATION DES HABITANTS

### ► Dispositifs matériels

#### FOURNITURE D'UN BAC DE COLLECTE DES DÉCHETS ET D'UN COMPOSTEUR

**NATURE** : fourniture de bacs de collecte (déchets ménagers, emballages et papiers, déchets alimentaires) et de composteurs.

**CIBLE** : habitants, structures associatives.

**CONTREPARTIE(S)** : entretien et lavage à charge de l'utilisateur.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : remplacement de bac(s) défectueux, ajustement des volumes pour le stockage des déchets, installation de nouveaux arrivants.

**CALENDRIER** : dispositif permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : <https://mesdechets.lametro.fr/>

#### FOURNITURE D'UN LOMBRICOMPOSTEUR

**NATURE** : fourniture d'un lombricomposteur.

**CIBLE** : habitants en appartement ou n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur.

**CONTREPARTIE(S)** : engagement à respecter le règlement de mise à disposition du matériel de compostage.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : inscription obligatoire à un atelier de formation au lombricompostage.

**CALENDRIER** : dispositif permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/compostage](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/compostage)

#### PRÊT D'UN BROYEUR DE DÉCHETS VERTS : VOIR LES OUTILS À DESTINATION DES COMMUNES

### ► Conseils, information et formation

#### ATELIERS DE FORMATION AU COMPOSTAGE OU LOMBRICOMPOSTAGE

**NATURE DU SERVICE** : ateliers de 2 h. Thèmes : compostage individuel, jardinage zéro déchet, lombricompostage.

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CONTREPARTIE(S)** : ateliers gratuits.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : sur inscription.

**CALENDRIER** : permanents.

« **COUP DE POUCE** » : vous pouvez accueillir un atelier dans votre jardin en contactant Trièves Compostage et Environnement : [accueil@trieves-compostage.fr](mailto:accueil@trieves-compostage.fr)

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/1186-agenda.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/1186-agenda.htm)

#### ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE COMPOSTAGE COLLECTIF

**NATURE DU SERVICE** : fourniture de bacs, accompagnement/formation obligatoire pour un projet de compost dans immeuble/copropriété

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : compostage collectif.

**CALENDRIER** : service permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/compostage](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/compostage)

**CONTACT** : 0800 500 027 - [didier.boulloud@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:didier.boulloud@grenoblealpesmetropole.fr)

### ATELIERS ÉCO-CONSO

**NATURE DU SERVICE :** ateliers sur les thématiques : fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques et produits d'hygiène corporelle, fabrication d'emballages en tissu, brico récup, créa récup, cuisine anti-gaspi, écoparentalité, découverte du zéro déchet.

**CIBLE :** habitants de la métropole.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :** aucun.

**CALENDRIER :** ateliers réguliers dans divers lieux de la métropole.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :** [www.alec-grenoble.org/4255-ateliers-eco-consommation.htm](http://www.alec-grenoble.org/4255-ateliers-eco-consommation.htm)

### ATELIERS DECOUVERTE DES COUCHES LAVABLES

**NATURE DU SERVICE :** ateliers de 2 h pour découvrir les couches lavables. Puis prêt gratuit d'un kit de couches lavables pendant un mois.

**CIBLE :** habitants de la métropole.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :** aucun.

**CALENDRIER :** un atelier par mois minimum (en visio ou dans divers lieux de la Métropole).

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :** [www.grenoblealpesmetropole.fr/1186-agenda.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/1186-agenda.htm)







# mobilité

Malgré une amélioration du parc de véhicules et une progression des modes de déplacement actifs et de la fréquentation des transports en commun, le défi de la baisse des émissions du territoire liées à la mobilité est loin d'être relevé.

En dépit d'une légère baisse du nombre des kilomètres parcourus, ces émissions restent élevées. Trois leviers d'action sont identifiés dans le PCAEM : la réduction des distances parcourues, le report modal et l'amélioration de la performance des véhicules.

Les communes ont un rôle important à jouer en relayant les dispositifs métropolitains existants auprès des habitants et en encourageant leurs agents à changer leurs modes de déplacements.

# mobilité

## CHIFFRES CLÉS

Dans la métropole, les transports représentent **19 %** de la consommation d'énergie ;  
**28 %** des émissions de gaz à effet de serre ;  
**52 %** des émissions d'oxyde d'azote ;  
**+50 %** de déplacements à vélo entre 2010 et 2020 ;  
**17 %** des déplacements en transports en commun par les habitants du cœur métropolitain.

## COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

- Organisation de la mobilité, soit :
  - › création, aménagement et entretien de voirie ;
  - › création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
  - › signalisation, abris de voyageurs, parcs et aires de stationnement ;
  - › participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain.

### COMPÉTENCES SMMAG (COMPOSÉ DEPUIS JANVIER 2020 DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, LE PAYS VOIRONNAIS, LE GRÉSIVAUDAN ET LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE)

- Plan de mobilité.
- Organisation et exploitation des transports en commun de l'aire grenobloise.
- Conception et réalisation des aménagements et équipements nécessaires (abris et arrêts voyageur et parc-relais de stationnement).
- Compétence dans laquelle s'inscrivent la politique cyclable, l'autopartage, le covoiturage, les modes actifs et la logistique urbaine.

### COMPÉTENCES COMMUNALES

- Pouvoirs de police de circulation et de stationnement détenus par le maire (sauf si compétence transférée au Président de la Métropole).

## L'AMBITION DE LA MÉTROPOLE POUR 2030

### OBJECTIFS CHIFFRÉS ENTRE 2015 ET 2030

- Réduire de 30 % les consommations d'énergie liées aux déplacements.
- Réduire de 47 % les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.
- Réduire de 76 % les émissions d'oxyde d'azote et de 50 % les émissions de particules fines.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire le nombre de kilomètres parcourus en véhicules motorisés.
- Faire évoluer le parc de véhicules vers des modèles moins consommateurs d'énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- Apaiser les vitesses de circulation.
- Aménager les espaces publics pour favoriser les modes actifs.
- Développer le réseau de points de covoiturage et les infrastructures réservées.
- Développer l'autopartage.
- Diminuer la dépendance à l'automobile en offrant des alternatives crédibles en termes d'offre de transports collectifs, de stationnement et de coût.

*Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération grenobloise, horizon 2030*

## L'EXISTANT

- 99 % des habitants desservis par le réseau MTAG (hors lignes scolaires) : tram, chrono, proximo, flexo, etc.
- 500 km de pistes et bandes cyclables dont 22 km de réseau Chronovélo.
- 9 000 Mvélo+ disponibles à la location, plus de 2 000 places de consignes sécurisées, auxquelles s'ajoutent plus de 1 000 places dans les parkings de la métropole. 12 modèles de vélos différents.
- 150 voitures disponibles en autopartage dans la métropole (service Citiz).
- 2 100 trottinettes électriques en libre-service proposées par l'opérateur DOTT et 2 100 VAE en libre-service DOTT.
- services numériques avec l'application M.
- 22 parkings relais sur l'aire Grenobloise.

# LES OUTILS À DESTINATION DES COMMUNES

## ► Soutien financier ou matériel

### AGENCES MVÉLO+ DÉLOCALISÉES

**NATURE** : agences mobiles de Mvélo+ circulant dans quasiment toutes les communes de la Métropole, permettant le retrait des vélos réservés par les habitants et la promotion de la location de vélos.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**« COUP DE POUCE »** : possibilité de prêts de vélos pour des dispositifs d'animation, mise à disposition de vélos pour les écoles pour une durée d'un mois maximum. Mise à disposition gratuitement de racks de vélos pour des événements ponctuels.

**CALENDRIER** : dates et horaires variables selon les communes, à retrouver sur le site de Mvélo+ : [www.veloplus-m.fr/1090-le-service-metrovelo-sur-votre-commune.htm](http://www.veloplus-m.fr/1090-le-service-metrovelo-sur-votre-commune.htm)

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.veloplus-m.fr](http://www.veloplus-m.fr)

## ► Appui technique et formation

### ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ : DÉMARCHE « M'PRO »

**NATURE** : accompagnement technique, animations et avantages tarifaires.

**CIBLE** : entreprises, établissements publics.

**CONTREPARTIE(S)** : engagement à mettre en place un plan de mobilité.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : structure située sur le territoire de la Métropole et du Grésivaudan.

**PÉRIODICITÉ** : permanent.

**CALENDRIER** : sans limite de durée.

**CONTACT** : [contact.pdm@mobilités-M.fr](mailto:contact.pdm@mobilités-M.fr)

**POUR EN SAVOIR PLUS** : [www.mobilités-m.fr/pages/pdmDecouvrir.html](http://www.mobilités-m.fr/pages/pdmDecouvrir.html)

## LES OUTILS À DESTINATION DES HABITANTS

### ► Dispositifs matériels

#### AIDE AU REMPLACEMENT D'UN UTILITAIRE POLLUANT

**NATURE** : aide à l'achat neuf ou occasion, location longue durée ou location avec option d'achat, d'un véhicule utilitaire en motorisation électrique, GNV, GPL ou hydrogène, jusqu'à 40 % du coût HT d'achat.

**CIBLE** : particuliers.

**CONTREPARTIE(S)** : dossier de demande de subventions à remplir, accompagné d'un devis ou projet de contrat de location.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : changement d'un VUL non classé, Crit'Air 5, 4 ou 3 ; conditions de revenus.

**CALENDRIER** : permanent.

« **COUP DE POUCE** » : La Métropole et l'ADEME proposent aux particuliers propriétaires d'un VUL résidant dans la métropole grenobloise de bénéficier gratuitement d'une prestation de conseil individualisé d'une valeur de 1000 €.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.lametro.fr/zfe](http://www.lametro.fr/zfe)

#### STATIONNEMENT VÉLOS

**NATURE** : installation d'une minibox permettant un stationnement vélo sécurisé sur une place de stationnement neutralisée.

**CIBLE** : particuliers et salariés.

**CONTREPARTIE(S)** : abonnement trimestriel ou annuel (49 € l'année).

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : formulaire à remplir en ligne, installation de la minibox quand plusieurs demandes sont faites autour de la même adresse.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.veloplus-m.fr](http://www.veloplus-m.fr)

### ► Conseils, information et formation

#### CONSEILS « MOBILITÉ » GRATUITS

**NATURE** : conseil personnalisé ponctuel, sur un ou des trajets précis. Le conseil peut avoir lieu en agence de mobilité ou à distance (mail, téléphone, visio).

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : 3 agences de mobilité sur le territoire de la métropole et une agence à Crolles.  
[www.mobilites-m.fr/pages/DecouvrirM.html](http://www.mobilites-m.fr/pages/DecouvrirM.html)

#### PLATEFORME MOBILITÉ EMPLOI

**NATURE** : diagnostic puis accompagnement à la mobilité sous toutes ses formes (automobile, transports en commun, vélo, etc.).

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : public en parcours d'insertion socio-professionnelle.

**CALENDRIER** : permanent.

**CALENDRIER** : sans limite de durée.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.platformemobilite-ra.fr](http://www.platformemobilite-ra.fr). 04 76 59 56 10

### INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

**NATURE** : information et sensibilisation des copropriétaires aux enjeux de la recharge des véhicules électriques et accompagnement technique et juridique à l'installation en copropriété.

**CIBLE** : Copropriétés.

**CONTREPARTIE(S)** : non.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS** : Habitants en copropriété.

**CALENDRIER** : lancement mi-octobre 2022, dispositif permanent.

**CONTACT** : Théo KALTCHÉV, theo.kaltchev@alec-grenoble.org

### M'COVOIT-LIGNE+

**NATURE** : Service de covoiturage spontané, reprend les codes des transports en commun en proposant des arrêts définis.

**CIBLE** : Habitants de l'agglomération grenobloise, du Grésivaudan et du Voironnais.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR EN SAVOIR PLUS** : [www.lignesplus-m.fr/](http://www.lignesplus-m.fr/)







# qualité de l'air

Le territoire métropolitain, comme d'autres centres urbains français, connaît régulièrement des pics de pollution préjudiciables à l'environnement et à la santé.

Une attention particulière est portée sur les deux principaux polluants responsables de la mauvaise qualité de l'air : le dioxyde d'azote, émis majoritairement par le trafic automobile et de poids lourds, et les particules fines, dont les sources sont plus variées (chauffage, trafic et industrie).

# qualité de l'air

## CHIFFRES CLÉS

**67 %** des émissions de PM2.5 issues du secteur résidentiel tertiaire (chauffage au bois individuel).

**51 %** des émissions de NOx issues du transport routier.

**En 2019 sur l'agglomération grenobloise :**

L'ensemble de la population est exposée à une concentration en PM au dessus des valeurs seuil recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé.

**417 513** personnes exposées à une concentration de NO<sub>2</sub> au dessus des valeurs seuil recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé.

## COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

- Prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de planification (PDU, PLUI, PPA, PCAEM...).
- Développement des transports moins polluants.
- Obligation de faire appliquer les interdictions et les prescriptions techniques.
- Contribution aux plans d'action de l'État.

### COMPÉTENCES COMMUNALES

- Promotion des mobilités douces.
- Promotion des appareils de chauffage au bois performants.
- Police de la circulation.
- Pouvoir de police du maire pour empêcher le brûlage à l'air libre des déchets.

## L'AMBITION DE LA MÉTROPOLE POUR 2030

### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- -60 % d'émissions de PM10 (particules fines) par rapport à 2005.
- -70 % d'émissions de NOx (oxydes d'azote) par rapport à 2005.
- -52 % d'émissions de COV (composés organiques volatils) par rapport à 2005.
- -50 % de décès imputables à la qualité de l'air.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Particules PM :
  - › renouvellement des appareils de chauffage au bois non performants, associé à des actions visant à améliorer la qualité du combustible et à promouvoir les bonnes pratiques ;
  - › mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU 2030) visant également à réduire significativement les émissions de particules par les véhicules motorisés.
- Oxyde d'azote :
  - › mise en œuvre du PDU pour diminuer les volumes de trafic et transition accélérée du parc de véhicules vers des carburants moins émetteurs de NOx grâce à la mise en place de zones à faibles émissions ;
  - › diminution de 75 % du transport routier entre 2016 et 2030.

## L'EXISTANT

- Un observatoire de la qualité de l'air, confié à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.
- Une Zone à Faibles Émissions regroupant 27 communes.
- Le dispositif Métropole apaisée, qui généralise la vitesse à 30 km/h dans 45 communes métropolitaines.

# LES OUTILS À DESTINATION DES COMMUNES

## ► Outils financiers et matériels

### CAMPAGNE DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR

**NATURE** : réalisation d'une campagne de mesure de qualité de l'air intérieur dans un bâtiment communal : CO<sub>2</sub>, COV, formaldéhyde, et indice de confinement, afin d'envisager des actions correctives.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : tarif d'utilisation du SPEE.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : communes actionnaires de la SPL ALEC et utilisatrices du SPEE.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : pour plus d'informations, contactez votre référent à la SPL ALEC.

**CONTACT** : SPL ALEC, collectivites@alec-grenoble.org ou 04 76 00 19 09.

## ► Appui technique et formation

### L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

**NATURE** : réalisé dans le respect des missions règlementaires, par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, cet observatoire est mis à disposition de tous gratuitement.

**CIBLE** : communes et habitants.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : réalisé une fois par an.

**« COUP DE POUCE »** : ATMO Auvergne Rhône-Alpes peut apporter un accompagnement dans toutes les phases de l'utilisation des données (accès, interprétation et diffusion) :

- Connaître et être accompagné dans l'usage du panel d'outils existants : mesures, cartes, indicateurs multi-exposition, prévision/vigilance pollution, alertes incidents, risques d'exposition aux pollens, plateformes de participation citoyenne (ambroisie, odeurs), application smartphone.
- Disposer d'éléments de diagnostics existants : responsabilité des secteurs d'activité dans la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre, contribution de l'activité sur la qualité de l'air du territoire, identification des enjeux et des leviers d'action.
- Être en mesure de diffuser des informations sur la qualité de l'air dans l'espace public et dans les outils de communication.
- Application pour l'affichage de l'indice qualité de l'air du jour sur les supports numériques de la commune (site web...)
- Prêt d'ATMO d'une exposition intérieur ou extérieur sur la qualité de l'air expliquant : d'où vient la pollution ; quel air respire-t-on ? ; quels effets sur notre santé ? ; Comment Agir ?

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : Les données sont consultables sur :

- Le site internet : [www.atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr)
- L'application mobile Air to Go : [www.airtogo.fr/](http://www.airtogo.fr/)

**CONTACT** : ATMO AURA – 09 72 26 48 90

## LES OUTILS À DESTINATION DES HABITANTS

### ► Outils financiers et matériels

#### LA CAPTOTHÈQUE

**NATURE** : plateforme permettant à chaque citoyen du territoire d'emprunter des micro-capteurs de mesure de la qualité de l'air du territoire, intérieur et extérieur, avec un accompagnement technique d'ATMO Auvergne Rhône Alpes à l'interprétation des mesures.

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CONTREPARTIE(S)** : gratuit pour les habitants de la Métropole.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : habitants de la métropole.

**CALENDRIER** : sur inscription.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.captotheque.fr/fr](http://www.captotheque.fr/fr)

**CONTACT** : [equipe@captotheque.fr](mailto:equipe@captotheque.fr)

#### PRÊT D'UN APPAREIL DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

**NATURE** : prêt d'un kit de mesure de la qualité de l'air intérieur des logements.

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : sur inscription.

**CALENDRIER** : tous les mois sur inscription .

« **COUP DE POUCE** » : en plus de la température et du taux d'humidité, cet appareil enregistre pendant 7 jours les taux de CO<sub>2</sub>, de COV et de formaldéhyde. Ces indicateurs permettent de repérer des pics importants de ces polluants et d'envisager des actions correctives.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.infoenergie38.org/outils-actions-sensibilisation-animations-grand-public/](http://www.infoenergie38.org/outils-actions-sensibilisation-animations-grand-public/)

**CONTACT** : [infos@infoenergie38.org](mailto:infos@infoenergie38.org) ou 04 76 14 00 10

#### LA PRIME AIR BOIS ET L'AIDE ZÉRO FIOUL

**DEUX DISPOSITIFS** d'aide au renouvellement des appareils de chauffage non performants pour les particuliers visant à réduire les émissions de particules et d'oxyde d'azote (voir chapitre Energie pour les descriptifs).

En complément de la PAB : Mallette chauffage au bois comprenant : un humidimètre pour tester l'humidité de son bois de chauffage ; un thermomètre de fumée pour s'assurer de la bonne température de combustion ; un micro capteur de mesure de la qualité de l'air. Il n'y a pas que les personnes bénéficiant de la prime qui peuvent emprunter la mallette.





SANTÉ & VITALITÉ

alifruit

FRUITS & LÉGUMES  
par jour  
SANTÉ & VITALITÉ

Abrikos 1 kg 1,55

Pêche jaune  
3,80/kg

Pêche rouge  
3,80/kg



# agriculture alimentation - forêt

L'alimentation représente 22 % de l'empreinte carbone du territoire. Sa relocalisation est donc un enjeu fondamental pour atteindre les objectifs du Plan Climat, tout comme la préservation des terres agricoles, qui jouent aussi un rôle en termes de biodiversité et de stockage du CO<sub>2</sub>.

De l'habitant à l'agriculteur, en passant par l'école et le commerçant, tous les acteurs métropolitains doivent être mobilisés.

En encourageant la consommation locale et en proposant ou préservant des espaces de production, les communes sont un maillon fondamental de cette chaîne de partenaires.

# agriculture alimentation forêt

## COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

- La Métropole intervient, en lien avec la Région, au titre de l'aménagement durable du territoire et du développement économique local.

### COMPÉTENCES COMMUNALES

- Gestion du foncier communal.
- Gestion et entretien des forêts à fonction de protection.

## L'AMBITION DE LA MÉTROPOLE POUR 2030

### OBJECTIF CHIFFRÉ

- 30 % des exploitations métropolitaines en agriculture biologique en 2025 (22 % en 2020).

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Acquérir du patrimoine foncier pour le renouvellement et l'installation d'exploitations.
- Soutenir le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et en circuit court.
- Accompagner les porteurs de projets : installation et développement des exploitations.
- Développer les équipements permettant la visibilité et la distribution de produits locaux
- Retisser le lien entre les habitants et la terre.
- Augmenter la part des productions locales de qualité dans les assiettes, notamment dans la restauration scolaire.
- Favoriser la gestion et l'exploitation de la forêt.
- Concilier les différentes fonctions de la forêt et du bois pour prévenir les conflits d'usage.

*Stratégie agricole 2015-2020 et projet alimentaire inter-territorial.*

## L'EXISTANT

- Ferme intercommunale des Maquis, à Saint-Martin-d'Hères et Gières.
- Ferme métropolitaine à Vaulnaveys-Le-Bas.
- L'Abattoir de Grenoble, situé au Fontanil-Cornillon, le Marché d'intérêt national, à Grenoble.
- Labélisation du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise, rassemble 12 partenaires (CA du Pays Voironnais, CC Le Grésivaudan, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, CC Trièves, Grenoble Alpes Métropole, Ville de Grenoble, PNR Vercors, PNR Chartreuse, Chambre d'Agriculture 38, Réseau de Conseils de Développement, Collectif Autonomie Alimentaire de Grenoble et de des environs, espace Belledone).
- Labélisation obtenu auprès du ministère de l'agriculture en septembre 2020.
- Acquisition de 55 hectares sur la boucle de la TAILLAT à Meylan.

## CHIFFRES CLÉS

**15 %** environ du territoire de la Métropole occupé par des espaces agricoles (11 000 hectares).

**245** exploitants et **215** exploitations.

**8 %** de la surface agricole utile est en agriculture biologique.

**32** marchés de producteurs bio ou locaux, **4** magasins de producteurs et **7** épiceries en ligne de produits locaux.

**59 %** des exploitations en circuits courts.

**Une trentaine** d'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne).

**56 %** du territoire métropolitain est constitué de forêts.

**640** entreprises dans la filière bois locale (TPE principalement), **1800** emplois.

# LES OUTILS À DESTINATION DES COMMUNES

## ► Soutien financier ou matériel

### SCHÉMA DE DESSERTE FORESTIÈRE

**NATURE** : appui technique et cofinancement à hauteur de 80 % des dépenses de projets de desserte forestière : création et amélioration de routes forestières, création de pistes de débardage, création de plateformes de stockage, identification de secteurs adaptés au débardage par câble, identification de secteurs prioritaires pour la mobilisation de bois énergie.

**CIBLE** : communes et propriétaires privés.

**CONTREPARTIE(S)** : chaque projet devra être détaillé techniquement et financièrement pour déterminer la nature des travaux et le plan de cofinancement.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : parcelles situées dans l'une des douze zones prioritaires identifiées dans le schéma de desserte forestière métropolitain.

**PÉRIODICITÉ** : permanent.

**CALENDRIER** : sans limite de durée.

**CONTACT** : Mathieu Rivero : mathieu.rivero@grenoblealpesmétropole.fr

## ► Appui technique et formation

### AIDE À LA CRÉATION D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX

**NATURE** : aide juridique et technique, communication auprès des producteurs.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : communes ayant déjà un marché de détail général sur leur territoire.

**PÉRIODICITÉ** : permanent.

**CALENDRIER** : sans limite de durée.

**CONTACT** : Karine Berthaud : karine.berthaud@grenoblealpesmetropole.fr. - 04 76 59 58 95.

### ATELIERS AUTOUR DE L'AGRICULTURE NATURELLE

**NATURE** : organisation d'ateliers par l'association Cultivons nos toits, sur les thématiques de l'agriculture naturelle (semis, plantation, récolte, lombricompostage, découverte du jardin autour des sens...), de l'autonomie et de l'autoconstruction (meubles en carton, bricolage écologique, sérigraphie végétale...)

**CIBLE** : tous types de structures, notamment périscolaires.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

« **COUP DE POUCE** » : l'association accompagne aussi l'installation de potagers pédagogiques dans les écoles.

**POUR EN SAVOIR PLUS** : <http://cultivonsnostoits.org/>

### ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET D'AGRICULTURE URBAINE

**NATURE** : accompagnement par l'association Cultivons nos toits à la création d'un potager productif sur un toit ou d'une ferme urbaine : faisabilité, viabilité économique, conception, concertation, aménagement et suivi.

**CIBLE** : collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs, entreprises, copropriétés...

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : toit plat solide, accessible et d'au moins 1 000 m<sup>2</sup> pour la mise en place d'un potager sur un toit.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR EN SAVOIR PLUS** : <http://cultivonsnostoits.org/>

**CONTACT** : César Lachemia : 07 60 79 09 26

**ENTRETIEN DES FORÊTS DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE BLOCS**

**NATURE** : les services de la Métropole assurent des coupes de bois dans les forêts vieillissantes en vue d'assurer leur régénération.

**CIBLE** : communes.

**CONTREPARTIE(S)** : 10 % du coût du chantier à la charge de la commune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : les zones forestières concernées doivent être référencées comme forêts de protection

**CALENDRIER** : permanent.

**CONTACT** : Mathieu Rivero : mathieu.rivero@grenoblealpesmetropole.fr

**ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE**

**NATURE** : accompagnement d'un an pour une restauration collective durable à destination des restaurants scolaires et cuisines centrales des communes métropolitaines :

- Diagnostic déchets et alimentation (mise en conformité avec les exigences des lois EGAlim, AGECE, Climat et Résilience) puis construction et mise en œuvre d'un plan d'actions.
- Accompagnement pour une alternative réutilisable aux barquettes et emballages plastiques.
- Soutien au développement de projets communaux de passage en gestion directe (création de cuisine centrale) ou de restructuration de cuisine centrale.

**CIBLE** : Restaurants scolaires (en gestion directe ou concédée) et cuisines centrales des communes métropolitaines.

**CONTREPARTIE(S)** : engagement de la commune à mettre en place et faire vivre le plan d'actions.

**CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ** : sera précisé dans l'appel à candidature.

**CALENDRIER** : année scolaire 2023-2024, appel à candidature en automne 2022.

**CONTACT** : Léa Ravinet : lea.ravinet@grenoblealpesmetropole.fr

**MOIS DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE**

**NATURE** : sensibilisation à une alimentation durable.

**CIBLE** : communes et associations et entreprises du territoire.

**CONTREPARTIE(S)** : proposition d'évènements de sensibilisation à l'alimentation durable.

**CRITÈRES** : toute proposition de sensibilisation, porter un message mettant en valeur des comportements alimentaires allant dans le sens d'une alimentation durable.

**CALENDRIER** : Appel à évènements jusqu'au mois de juin 2023, mois de la transition alimentaire du 20 septembre au 20 octobre 2023.

**CONTACT** : mta@grenoblealpesmetropole.fr

## LES OUTILS À DESTINATION DES HABITANTS

### ► Dispositifs matériels

**RUCHERS ET JARDINS PARTAGÉS**

**NATURE** : financement d'investissements, hors consommables, lors de la création ou du réaménagement d'un jardin ou rucher partagé. Financement à 60 %, plafonné à 5 000 € par projet.

**CIBLE** : associations.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : cultures bio, remboursement sur factures.

**CALENDRIER** : financement annuel. Candidatures avant le 30 septembre.

« **COUP DE POUCE** » : conseil possible par l'association Brin d'grelinette (04 76 44 14 38) ou par le Syndicat apicole dauphinois (09 52 41 83 74).

**CONTACT** : Thierry Loeb : thierry.loeb@grenoblealpesmetropole.fr. 04 76 59 59 32.

## ► Conseils, information et formation

### RECENSEMENT DES PRODUCTEURS LOCAUX

**NATURE** : présentation des producteurs locaux, des magasins et marchés de producteurs, des AMAP et des épiceries ou paniers en ligne sur le site de Grenoble-Alpes Métropole.

**CIBLE** : habitants.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR EN SAVOIR PLUS** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/64-manger-local.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/64-manger-local.htm)







# espaces naturels biodiversité patrimoine arboré

En plus de leur rôle dans la lutte contre le dérèglement climatique, les espaces naturels, et les espèces animales et végétales qui l'habitent, sont des éléments essentiels de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire. Leur préservation est un enjeu de bien-être et de santé, qui nécessite une action résolue de tous les acteurs.

Grenoble-Alpes Métropole a mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement, en lien avec sa stratégie cadre en faveur de la biodiversité et des espaces naturels.

# espaces naturels biodiversité patrimoine arboré

## CHIFFRES CLÉS

**57 %** du territoire est constitué d'espaces forestiers (agglomération la plus forestière de France)

**3** réserves naturelles nationale et régionales

**2 200** hectares de zones humides et tourbières

**43** corridors écologiques

**675 km** de cours d'eau

**33 000** arbres sur l'espace public métropolitain, l'équivalent d'une forêt de 33 hectares

## COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

- Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie.
- La restauration des milieux et de leur fonctionnalité s'inscrit dans les politiques d'aménagement de la Métropole et dans le cadre du Contrat vert et bleu métropolitain, en lien avec la trame verte et bleue.
- Aménagement des espaces publics consacrés à la mobilité urbaine.

### COMPÉTENCES COMMUNALES

- Foncier communal.
- Gestion des espaces verts communaux.
- Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.
- Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel.
- Pouvoirs de police du maire (lutte contre les pollutions, circulation).

## L'AMBITION DE LA MÉTROPOLE POUR 2030

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préserver et valoriser les espaces naturels péri-urbains : les « poumons verts » de la métropole.
- Maintenir et/ou remettre en état les corridors écologiques.
- Garantir la fonctionnalité écologique de la Trame verte et bleue (TVB) au sein des espaces à dominante agricole.
- Mettre en valeur et assurer la fonctionnalité de la trame bleue.
- Veiller à préserver et améliorer la biodiversité en ville et renforcer la trame verte et bleue urbaine.
- Accroître la résilience des espaces urbains grâce aux arbres.

#### Dans le cadre du Plan Canopée :

- Atteindre un indice de canopée de 30% d'ici à 2030, 40% en 2050, dans les villes et villages de la Métropole dans les zones dites « urbaines » du PLUi.
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales, désimperméabiliser et développer la végétation en pleine terre, avec notamment un objectif de minimum 30% de zones perméables pour tout nouveau projet de stationnement.
- Développer dans les zones artificialisées du territoire des zones de continuité végétale et arborée.

PLUi, Charte de l'arbre

## L'EXISTANT

- Un Contrat vert & bleu 2017-2022 : outil opérationnel (plus de 50 actions en faveur de la trame verte et bleue), bénéficiant de partenariats techniques et financiers de la part de l'Europe, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Isère, de l'Agence de l'eau et de la Métropole.

# LES OUTILS À DESTINATION DES COMMUNES

## ► Soutien financier ou matériel

### APPEL À PROJET « LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES VILLES ET VILLAGES »

**NATURE** : financement d'un projet favorisant la préservation, la restauration et la valorisation de la trame verte et bleue et de la biodiversité locale (par exemple restauration de milieux, sentier pédagogique, passages amphibiens, création ou restauration d'une mare, plantation de haies, trame verte au sein d'un parc... ). Aides de la Métropole et du Département pouvant aller jusqu'à 65 % du coût total du projet, plafonnée à 25 000 € de dépenses en investissement

**CIBLE** : communes.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : les projets soutenus ne pourront avoir un coût total inférieur à 6 000 €, dépenses majoritairement en investissement, justifiées par des factures.

**PÉRIODICITÉ** : 2 jurys organisés dans l'année (printemps/automne).

**CALENDRIER** : jusqu'à fin 2022 (poursuite envisagée dans un éventuel deuxième Contrat vert et bleu).

**COUP DE POUCE** : le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère (CEN) assure une assistance technique à la définition et au développement du projet (études faune/flore, type de projets possibles, mise en relation avec des partenaires associatifs), au montage financier et au dépôt de demande d'aide, ainsi qu'un accompagnement lors de la réalisation du projet.

**CONTACT** : Marie Maussin, chargée de mission Biodiversité, Métropole : marie.maussin@grenoblealpesmetropole.fr  
04 57 38 50 32 ou le Conservatoire d'espaces naturels : 04 76 48 24 49

## ► Appui technique et formation

### PROJET « SÈME SAUVAGE »

**NATURE** : soutien technique et formation pour la mise en place d'une grainothèque de plantes sauvages.

**CIBLE** : toutes structures communales du territoire métropolitain : écoles, bibliothèques, maisons de retraite...

**CONTREPARTIE(S)** : mise à disposition de graines pour les habitants, sensibilisation aux espèces sauvages locales.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**PÉRIODICITÉ** : permanent.

**CALENDRIER** : sans limite de durée.

**« COUP DE POUCE »** : accompagnement possible également pour la mise en place d'une grainothèque potagère.

**CONTACT** : mediatheque@mnei.fr, 04 76 42 64 08.

### AMÉNAGEMENT OU RESTAURATION D'UNE MARE

**NATURE** : étude du projet et accompagnement technique et financier, rédaction du cahier des charges, suivi des travaux.

**CIBLE** : collectivités et associations en Isère.

**CONTREPARTIE(S)** : gestion et entretien de la mare.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

**« COUP DE POUCE »** : il est aussi possible de participer à l'inventaire des mares, essentielles pour le maintien de la biodiversité, notamment de prédateurs de moustiques.

**CONTACT** : Jean-Baptiste Decotte, Ligue pour la Protection des Oiseaux : jean-baptiste.decotte@lpo.org, 04 76 51 77 98.

**POUR EN SAVOIR PLUS** : [www.a-vos-mares.org](http://www.a-vos-mares.org)

**SITE INTERNET D'INFORMATION SUR LES ARBRES**

**NATURE** : site Internet Les Arbres de la métropole fournissant informations et conseils sur les arbres et les bonnes pratiques concernant le choix des espèces, les plantations, la taille, les maladies...

**CIBLE** : toutes structures et habitants.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

« **COUP DE POUCE** » : La Charte de l'arbre, guide technique pour la protection et le développement du patrimoine arboré sur les espaces publics, disponible dans l'espace Ressources du site.

**POUR EN SAVOIR PLUS** : <https://arbres.grenoblealpesmetropole.fr/>

**LABELLISATION ECOJARDIN**

**NATURE** : partage d'expérience, de méthodologie et d'outils pour la labellisation EcoJardin, afin de promouvoir une gestion écologique et sensibiliser les administrés aux pratiques de la collectivité. La labellisation est également un outil de management des services pour les accompagner vers des pratiques plus vertueuses, dans un esprit d'amélioration continue.

**CIBLE** : tout gestionnaire d'espaces verts ou naturels

**CONTREPARTIE(S)** : coûts de labellisation de 715 euros par site (audit externe)

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : valider a minima les critères essentiels définis dans le label

**CALENDRIER** : deux commissions par an

**CONTACT** : [lucille.dargent@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:lucille.dargent@grenoblealpesmetropole.fr)

**POUR EN SAVOIR PLUS** : [www.label-ecojardin.fr](http://www.label-ecojardin.fr)

## LES OUTILS À DESTINATION DES HABITANTS

### ► Conseils, information et formation

**SITE SENTINELLES DE LA NATURE**

**NATURE** : interface cartographique permettant à chacun de pouvoir déclarer une atteinte à l'environnement (sur le portail Internet ou via l'application dédiée) : pollutions, dégradations...

**CIBLE** : toutes structures et habitants.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR EN SAVOIR PLUS** : <https://sentinellesdelanature.fr>

**OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE**

**NATURE** : page Internet présentant, sous forme de cartographie et de fiches descriptives, les espèces animales et végétales de la Métropole et leur évolution.

**CIBLE** : habitants et agents des collectivités.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR EN SAVOIR PLUS** : <https://biodiversitecarte.grenoblealpesmetropole.fr/>







# eau assainissement

Le territoire métropolitain a la chance de bénéficier de ressources en eau abondantes. Le changement climatique risque cependant d'altérer la quantité et la qualité de cette eau, par ailleurs essentielle pour l'agriculture, mais aussi pour rafraîchir l'espace public.

C'est pourquoi il est fondamental de préserver cette ressource, notamment grâce à une meilleure gestion des eaux de pluie et en sensibilisant le plus grand nombre.

# eau assainissement

## CHIFFRES CLÉS

**85 %** de l'eau fournie dans la métropole est non traitée car naturellement pure.

**21 GWh** d'énergie sont produits par l'usine de traitement des eaux usées, sous forme de biométhane redistribué dans le réseau GRDF.

## COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

- Ensemble du cycle de l'eau, soit :
  - > protection de la ressource;
  - > captage, production et distribution d'eau potable;
  - > garantie de la qualité de l'eau;
  - > gestion et renouvellement des réseaux et ouvrages;
  - > collecte et traitement des eaux usées.
- Ces compétences sont mises en œuvre via les régies eau potable et assainissement et plusieurs opérateurs.

### COMPÉTENCES COMMUNALES

- Police de l'eau du maire.
- Gestion du patrimoine communal : contrôle des consommations et récupération d'eau.

## L'AMBITION DE LA MÉTROPOLE POUR 2030

### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Assurer un rendement des réseaux d'eau potable à hauteur de 89 %.
- Renouveler chaque année 1% du patrimoine enterré, sur l'ensemble des types de réseau.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer la présence de l'eau dans les espaces publics.
- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'ensemble des projets du territoire, avec infiltration à la parcelle et limitation des effets du ruissellement.
- Sensibiliser à la préservation de la ressource.

PCAEM

## L'EXISTANT

- 157 réservoirs d'eau potable, 162 stations de relèvement des eaux usées et 4 000 km de tuyaux pour desservir en eau et collecter les effluents des 49 communes de la métropole.
- 34,9 millions de m<sup>3</sup> d'eau captés via 124 points de captage.
- Une station d'épuration neutre en carbone collectant 80 millions de m<sup>3</sup>, Aquapôle, et 5 autres : Prelenfrey, Miribel Lanchâtre, Quaix en Chartreuse (2), Notre Dame de Commiers.

# LES OUTILS À DESTINATION DES COMMUNES

## ► Soutien financier ou matériel

### OUTIL PARAPLUIE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LES PROJETS

**NATURE** : logiciel en ligne gratuit d'appui à la conception de projet intégrant les données pluviométriques pour trouver la solution la plus adaptée de gestion intégrée à la parcelle des eaux pluviales.

**CIBLE** : toute structure et habitants.

**CONTREPARTIE(S)** : engagement à respecter dans le temps l'entretien et la pérennité des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : surface imperméabilisée inférieure à 1 hectare.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR EN SAVOIR PLUS** : [www.lametro.fr/eaux-pluviales](http://www.lametro.fr/eaux-pluviales) ; département de l'eau de Grenoble Alpes-Métropole : 0800 500 048.

## ► Appui technique et formation

### SITE D'INFORMATION SUR LA GESTION DE L'EAU EN VILLE

**NATURE** : site Internet de ressources et de conseils « Méli Melo, démêlons les fils de l'eau », par le Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE, partenaire de Grenoble-Alpes Métropole).

**CIBLE** : collectivités et habitants.

**DÉTAIL DE L'OUTIL** : de nombreux conseils et des ressources sur des thématiques telles que les rivières en ville, les eaux pluviales en ville, les usages de l'eau potable, l'assainissement individuel, etc.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

« **COUP DE POUCE** » : ce site Internet traite aussi les thématiques : l'eau chez vous, l'eau et la santé, l'eau dans la nature. Il met également à disposition, notamment des enseignants, de nombreuses vidéos, illustrations et documents de synthèse sur le cycle de l'eau.

**POUR EN SAVOIR PLUS** : [www.graie.org/eaumelime/meli-melo/l-eau-dans-la-ville/](http://www.graie.org/eaumelime/meli-melo/l-eau-dans-la-ville/)

## ► Mise en visibilité des actions

### OBSERVATOIRE DES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

**NATURE** : recensement par le Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE, partenaire de GAM) des opérations de gestion des eaux pluviales exemplaires dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**CIBLE** : collectivités et aménageurs.

**DÉTAIL DE L'OUTIL** : carte interactive et fiches descriptives, échanges et visites.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**PÉRIODICITÉ** : permanent.

**CALENDRIER** : sans limite de durée.

**COMPLÉMENT D'INFORMATION** : [www.graie.org/portail/animationregionale/techniques-alternatives/](http://www.graie.org/portail/animationregionale/techniques-alternatives/)

**CONTACT** : Cécile Malavaud : 04 72 43 61 75.

## LES OUTILS À DESTINATION DES HABITANTS

### ► Dispositifs matériels

#### DIAGNOSTIC GRATUIT DE VOTRE INSTALLATION D'EAU

**NATURE** : visite d'environ une heure : analyse de factures et relevé du compteur, mesures de consommations et de températures, installation de matériels pour faire des économies, rapport de visite et bilan téléphonique.

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CONTREPARTIE(S)** : aucune.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : présentation d'un justificatif de domicile.

**CALENDRIER** : dispositif annuel.

**CONTACT** : 0800 500 048.

### ► Conseils, information et formation

#### ESTIMATION DE LA CONSOMMATION D'EAU DU FOYER

**NATURE** : outil d'estimation de la consommation d'eau, en fonction du nombre de personnes dans le foyer et des habitudes, et de conseils pour la réduire, par Eaux de Grenoble.

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : aucun.

**CALENDRIER** : permanent.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS** : [www.eauxdegrenoblealpes.fr/49-j-estime-ma-consommation-d-eau.htm](http://www.eauxdegrenoblealpes.fr/49-j-estime-ma-consommation-d-eau.htm)

**DÉPLIANT ET FLYER** : permet d'avoir des consignes sur : comment économiser mon eau, estimation des consommations d'eau, être attentif sur les différents gestes au quotidien. Téléchargeable sur le site de GAM : [www.grenoblealpesmetropole.fr/923-conseils-pour-mieux-consommer-l-eau-potable.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/923-conseils-pour-mieux-consommer-l-eau-potable.htm)

#### VISITE DE L'USINE DE TRAITEMENT AQUAPOLE

**NATURE** : visites de la station métropolitaine de traitement des eaux usées, au Fontanil-Cornillon.

**CIBLE** : habitants de la métropole.

**DÉTAIL DE L'OFFRE** : visites en semaine, ou lors d'événements ponctuels (Fête de la science, Journées du patrimoine, Semaine du développement durable).

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : groupes constitués d'au moins 10 personnes, hors événements.

**CALENDRIER** : permanent.

**CONTACT** : 0800 500 048 ; Fanny Fontaine : [fanny.fontaine@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:fanny.fontaine@grenoblealpesmetropole.fr)







# éducation à l'environnement

Le changement climatique impose la mobilisation de tous les publics et le milieu scolaire est un vecteur prioritaire pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux et aux défis qui les attendent.

Pour accompagner les enseignants et les autres acteurs de l'école, la Métropole propose plusieurs projets pédagogiques sur divers thèmes en lien avec l'environnement et la transition énergétique, en partenariat avec l'Éducation nationale.

# éducation à l'environnement

## CHIFFRES CLÉS

**10 000** enfants sensibilisés/an  
(30 % des élèves de primaire)

## COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

- Proposition d'un programme de projets pédagogiques d'éducation à l'environnement

### COMPÉTENCES COMMUNALES

- Gestion des écoles maternelles et élémentaires, périscolaire, politique communale d'éducation à l'environnement

### COMPÉTENCES ÉDUCATION NATIONALE

- Apprentissage sur le temps scolaire

## L'AMBITION DE LA MÉTROPOLÉ POUR 2030

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Sensibiliser dès le plus jeune âge aux problématiques environnementales en participant à l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les apprentissages scolaires.

# LES OUTILS À DESTINATION DES SCOLAIRES

## FINANCEMENT D'INTERVENTIONS SCOLAIRES

**NATURE** : projets pédagogiques animés par des agents de la Métropole ou par des associations du territoire. Projets pouvant varier d'une année à l'autre.

**LISTE DES PROJETS POUR L'ANNÉE 2022-2023** :

- **Visite d'une ferme pédagogique avec l'association Les Fermes buissonnières** : visite d'une journée dans l'une des 8 fermes de l'association. (PS à CM2)
- **Projet « L'alimentation en question » avec l'association Brin d'Grélinette** : trois séances en classe sur le thème de l'alimentation. Pour 2 classes d'une même école. (CE2 à CM2)
- **Projet « Quelque chose dans l'air... » avec les associations ADTC-se déplacer autrement et l'AMUSE** : 3 séances par classe sur le thème de l'air et la pollution. (CM1 et CM2)
- **Projet « Défi des écoles à énergie positive » avec la SPL ALEC, l'AGEDEN, l'ADTC-se déplacer autrement, l'AMUSE et les Messagers du tri** : les élèves agissent « pour de vrai », quatre interventions dont un spectacle, et accompagnement des enseignants tout au long de l'année. (CM1 et CM2)
- **Projet Nos voisins les arbres » avec l'association FNE Isère** : 2 demi-journées sur le thème de l'arbre (GS à CM2)
- **Projet « La nature autour de moi » avec l'association FNE Isère** : 2 demi-journées sur le thème de la nature à proximité. (GS à CM2)
- **Projet « À la découverte des oiseaux du quartier » avec l'association LPO Auvergne-Rhône-Alpes** : 3 demi-journées. (GS à CM2)
- **Projet « Nature sans frontières » avec la FNE Isère et LPO Isère** : 2 demi-journées. (CP à CM2)
- **Projet « À la découverte des réserves naturelles de la métropole » avec les RNR des Isles du Drac et de l'étang de Haute-Jarrie** : 2 demi-journées sur le terrain et une séance optionnelle en classe. (GS à CM2)
- **Projet « La Forêt près de chez nous », avec l'association Jeunes et Nature** : 2 sorties d'une journée. (CP à CE2)
- **Festival international du film nature et environnement de FNE Isère** : séances de projection pour les scolaires - Modalités d'inscription précisées par courrier à toutes les écoles (octobre)
- **Animations « Tri et prévention des déchets » avec les Messagers du tri de Grenoble-Alpes Métropole** : interventions sur la prévention des déchets (cycle 2 et 3), le tri des déchets (cycle 2 et 3), le compostage (cycle 2 et 3), le gaspillage alimentaire (cycle 3).
- **Prêt gratuit de vélos pour les écoles avec Mvélo+** : location sur une durée maximale de 1 mois, gratuite (transport des vélos jusqu'à l'école non pris en charge), pour une classe.
- **Savoir rouler à vélo avec Mvélo+** : cours de 2 heures par un animateur diplômé, avec prêt de vélos. Deux thématiques au choix : les fondamentaux du vélo ou la sécurité (CP à CM2).
- **Jardinage pédagogique au parc de l'île d'Amour avec les jardiniers de Grenoble-Alpes Métropole** : 6 ou 7 séances selon les niveaux. (GS à CE2)
- **Projet « Jardiner à l'école » avec l'association Brin d'Grélinette** : définition du projet de l'école puis cycle d'animations. (GS à CM2)
- **Spectacles environnement à l'école par l'association l'AMUSE** : spectacles de 45 mn à 1h30. (MS à CP)

**CIBLE** : écoles maternelles et élémentaires

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ** : gratuit pour les écoles de la métropole après candidature des enseignants via un formulaire en ligne pour certains projets. Critères de sélection : équité territoriale, bénéfices antérieurs, projet pédagogique

**CALENDRIER** : dates limites de candidature variables selon les projets

**CONTACT** : Axelle Viviani : 04 76 59 28 54 ; axelle.viviani@grenoblealpesmetropole.fr

**POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTER LA BROCHURE ÉDITÉE ANNUELLEMENT** : [www.grenoblealpesmetropole.fr/education-environnement](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/education-environnement)

## Voir aussi

---

### **Recensement des aides et subventions du Département**

[www.isere.fr/aides-et-subventions](http://www.isere.fr/aides-et-subventions)

### **Guide des aides et des appels à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

[www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm](http://www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm)

### **Aides financières de l'ADEME pour accompagner la transition énergétique et écologique**

[www.ademe.fr/aides-financieres-lademe](http://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe)

### **Plateforme Aides-territoires, recensant les différents dispositifs financiers et d'ingénierie à disposition des collectivités territoriales**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

### **Site L'Europe en France, qui recense tous les appels à projet et programmes d'aides européens**

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)

### **Aides et appels à projet proposés par l'Agence de l'eau :**

[www.eaurmc.fr/jcms/gbr\\_5503/fr/les-aides-financieres-primas-et-appels-a-projets](http://www.eaurmc.fr/jcms/gbr_5503/fr/les-aides-financieres-primas-et-appels-a-projets)

---

## Pour en savoir +

Retrouvez la dernière version de cette boîte à outils et bien d'autres informations et conseils sur le site du réseau des partenaires du Plan Climat Air Énergie :

### **SITE DU RÉSEAU DES PARTENAIRES DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE**

[planclimat.grenoblealpesmetropole.fr](http://planclimat.grenoblealpesmetropole.fr)

### **SPL ALEC DE LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE**

Accompagnement des communes à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leur engagement dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain

04 76 00 19 09 - [plan.climat@alec-grenoble.org](mailto:plan.climat@alec-grenoble.org)

### **GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

LE FORUM

3 rue malakoff - CS 50053

38031 Grenoble cedex

04 76 59 59 59

[grenoblealpesmetropole.fr](http://grenoblealpesmetropole.fr)